



Procès-verbal – AGLSF-SS

Assemblée générale annuelle – AGLSF-SS

19 juillet 2025, 9h30 au Parc du GLSF, Lambton

Présents :

Mmes Thérèse Jam, Guylaine Théroux, Madeleine Tanguay, Danielle Thivierge, et MM. Réjean Desgroseilliers, Michel Lamontagne, Michel Fournier, Bernard Salmon.

Absents : Mme Lise Deslauriers, MM, Gilles Carrier et Alain Villeneuve.

Invités : MM. Benoît Cormier, Président, Association des riverains du Chemin du barrage et François Tessier, Président, Association du chemin des Cerfs.

1. Mot de bienvenue, ouverture de la réunion – 9h30

M. Salmon, président de l'association, souhaite la bienvenue à tous. La réunion débute à 9h30.

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

M. Salmon fait la lecture de l'ordre du jour et fait part des prochaines activités à venir au lac.

Adopté par M. Desgroseilliers et appuyé par Mme Tanguay.

3. Composition du CA 2025

M. Salmon présente les membres du CA fait et mentionne l'arrivée de Mme Danielle Thivierge au sein du CA.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 juillet 2024

M. Salmon demande si quelqu'un a un commentaire ou correction à apporter au procès-verbal du 13 juillet 2024.

Concernant l'AGA du 13 juillet 2024, M. Salmon fait mention de la présence de M. Robert Demers du Camping Couture, qui était venu discuter des travaux importants d'environ 500 000\$ entrepris au

camping. M. Salmon mentionne qu'il a contacté M. Demers avant la tenue de l'AGA afin de savoir où en étaient rendus lesdits travaux des installations septiques. M. Salmon a eu la confirmation que tous les sites/roulottes sont maintenant connectés aux fosses septiques et qu'il reste à régler la portion des champs d'épuration (du côté sud de la route 263), M. Demers étant toujours en discussion/négociation avec la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole). M. Salmon mentionne que M. Demers a confirmé que rien ne se déverse dans l'environnement parce que tout est sous contrôle via les fosses septiques qui sont hermétiques tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de champ d'épuration.

Adopté par Mme Tanguay et appuyé par M. Fournier.

5. Membres 2025 vs années antérieures

M. Salmon explique de quelle manière est répartie la contribution de 35\$ pour la carte de membre.

M. Salmon dresse un bilan de l'évolution du nombre de membres depuis 2019, et mentionne qu'il y a une légère hausse en 2025 par rapport à 2024.

M. Salmon mentionne qu'il est intéressant de constater que même si ce n'est pas de manière fulgurante, les dons augmentent de plus en plus chaque année.

6. Niveau du lac

Mme Tanguay mentionne que l'AGLSF-SS est toujours en lien avec M. Louis-Guillaume Fortin, gestionnaire du barrage. Pour le printemps 2025, tout s'est bien déroulé quant au niveau du lac; celui-ci n'a jamais excédé 289,5 m et qu'il n'y a pas eu d'alerte de haut niveau cette année.

M. Luc Tourigny, membre de l'association, demande quelle est la marge de manœuvre dans l'éventualité d'une grosse dépression de plus de 70 mm d'eau. Réponse et explication faites par Mme Tanguay concernant la demande de respect de l'entente faite il y a une quinzaine d'année, qui implique de maintenir le niveau de l'eau à 289,20 m + / - 20 cm, ainsi que l'explication du protocole établi avec la sécurité publique, les municipalités et les associations diverses advenant des précipitations extraordinaires.

Mme Tanguay souligne qu'avec les nouvelles cartes d'inondations, nous sommes tous en zone inondables au GLSF, d'où l'importance d'un maintien du niveau du lac un peu plus bas afin de prévenir les inondations majeures. Elle souligne également l'importance de maintenir une surveillance accrue en collaboration avec la sécurité publique et la gestion du barrage concernant ce dossier important.

Mme Théroix mentionne qu'elle ne veut pas que le niveau d'eau baisse trop parce qu'elle craint de ne plus être en mesure d'installer son quai pour y mettre son bateau.

7. Présentation et adoption des états financiers

Mme Jam présente les bilans et états des résultats financiers de 2024 ainsi que ceux au 30 juin 2025. Le bilan au 31 décembre 2024 est de 51 036\$ tandis que l'état des résultats à cette date présente un bénéfice net de 1 843\$ pour des revenus de 9 750\$ et des dépenses de 7 907\$. Au 30 juin 2025, le

bénéfice net est de 6 302\$ pour des revenus de 12 831\$ et des dépenses de 6 529\$. Il faut souligner que les revenus de 2 509\$ du spectacle d'Yves Lambert ont eu un impact positif sur l'état des résultats du 30 juin 2025 par rapport à celui du 31 décembre 2024. La contribution de 5 000\$ de l'AGLSF-SS à l'APPGLSF pour le contrôle du myriophylle apparaît dans l'état des résultats du 30 juin 2025.

M. Desgroseilliers demande si le service PayPal revient plus cher à l'utilisation qu'un autre type de paiement. Mme Jam confirme que oui. Mme Jam apporte le point que sur le site de l'AGLSF-SS l'option n°1 de paiement suggéré est PayPal lorsque les gens ont à remplir le formulaire. Mme Jam mentionne qu'il serait probablement plus judicieux d'offrir le paiement par Interac en première option, ce qui aurait comme résultat de réduire des frais de transaction pour l'association.

Un couple de résidents, membres de l'association, mentionne qu'il a été très compliqué, voire impossible pour eux, de faire le paiement de leur carte de membre via Interac.

Adopté par Mme Tanguay et appuyé par M. Villeneuve.

8. Travaux de contrôle du myriophylle 2025/Coopération intermunicipale en environnement

M. Fournier, président de l'APPGLSF souligne la présence de MM. François Tessier, Président de l'Association du Chemin des Cerfs (Adstock), et Benoit Cormier, Président de l'Association des riverains du Chemin du barrage.

M. Fournier mentionne que les travaux amorcés l'été passé dans la baie de l'île du Déroit, sous la responsabilité de la Coopération intermunicipale en environnement du GLSF (CIME-GLSF), vont se poursuivre cette année et que les 1300 sacs installés en 2024 seront retirés à compter du 21 juillet 2025.

M. Fournier mentionne qu'à l'automne 2024, l'entreprise Phyto a été mandatée par la CIME-GLSF pour faire le tour du lac dans le but de répertorier la présence de myriophylle à épis. De son côté, l'équipe du RAPPEL continue de procéder cet été à l'arrachage du myriophylle à épis un peu partout sur le GLSF en collaboration avec la CIME-GLSF et l'APPGLSF.

M. Salmon présente les endroits où le myriophylle a été répertorié au GLSF.

M. Tessier demande qui effectuera les travaux d'arrachage cet été. Le groupe RAPPEL est confirmé pour l'arrachage et l'inventaire du myriophylle à épis.

Un membre de l'association demande comment ont fait pour déceler le myriophylle. M. Fournier explique le protocole.

M. Lamontagne suggère qu'il serait peut-être bien de réaliser un inventaire via les citoyens riverains, soutenue par de la formation pour aider à reconnaître le myriophylle à épis.

Un membre de l'association demande ce qui est fait en amont concernant la non-propagation du myriophylle. M. Salmon souligne le projet de la station de lavage dans le secteur du barrage Jules-Allard au nord du lac.

Mme Thivierge réitère un point soulevé antérieurement par Mme Tanguay lors de l'AGA du 13 juillet 2024 concernant l'identification à l'aide de fanion pour avertir les plaisanciers de la présence de myriophylle sur le lac.

Mme Tanguay revient sur le point concernant ce qui est fait en amont pour la protection du lac contre le myriophylle. Elle apporte l'idée de demander une collaboration auprès des propriétaires locataires de leur chalet, avec la création d'une feuille explicative et à titre préventif, qui ferait mention de certains points tels : la présence de myriophylle, de l'importance de laver les embarcations avant la mise à l'eau, les hauts fonds, le respect vitesse bouées etc.

Un membre de l'association mentionne que le lac est très grand, que la mise à l'eau est facilitante et que jamais personne ne surveille le lavage de bateau, ni même à la station de lavage située au Parc du GLSF. M. Lamontagne explique qu'une barrière à la descente de bateau située au Parc du GLSF (Lambton) sera installée l'an prochain et que les plaisanciers devront démontrer que le lavage a été fait. Il explique également le processus mené par la CIME-GLSF auprès du MELCCFP concernant les installations à des endroits stratégiques pour d'éventuelles stations de lavage dont celle du barrage Jules-Allard. Un plan B est également à l'étude dans l'éventualité que la station de lavage ne puisse être installée au barrage à savoir à la station de pompage de la ville de Thetford Mines sur le Chemin du barrage. La Ville propose d'offrir une partie de son terrain pour y installer une station de lavage.

M. Lamontagne souligne l'intérêt d'avoir une harmonisation des programmes de protection des rives auprès des municipalités, du fait que certaines municipalités ne s'impliquent pas vraiment.

M. Lamontagne manifeste le désir d'unir nos forces concernant l'installation des bouées de navigation avec Adstock et Coleraine.

M. Lamontagne souligne également que la municipalité de Lambton a débuté l'inventaire des installations septiques sur son territoire et qu'un programme de financement a été mise en place pour la mise à niveau des installations septiques non conformes. La ville emprunte pour vous.

Mme Thivierge mentionne que certains riverains ont effectué des travaux d'aménagements paysagers qui détruisent les bandes riveraines. M. Lamontagne mentionne qu'il est important de dénoncer de manière anonyme au besoin.

9. Journée de sensibilisation au lavage des bateaux au barrage Jules- Allard – 1^{er} août 2025

M. Salmon mentionne qu'il y aura une autre journée de sensibilisation de lavage de bateau au barrage Jules-Allard le 1^{er} août 2025 en collaboration avec le groupe RAPPEL, et que s'ils le désirent, les gens pourront faire laver leur bateau. M. Salmon souligne avoir mentionné au groupe RAPPEL que le lavage devrait être obligatoire. Un membre de l'association exprime qu'il ne saisit pas pourquoi le "s'ils le désirent". M. Salmon souligne qu'il s'agit d'une journée de sensibilisation et que le groupe RAPPEL ne peut pas obliger les gens à faire laver leur bateau. Lors du même événement de l'an passé, seulement trois (3) bateau ont été lavés (Note : il faut se rappeler la chaleur de la journée, la cohue ainsi que la présence d'agents de la SQ qui vérifiaient les cartes d'embarcation de plaisance ainsi que l'équipement de navigation ce qui n'a vraiment pas aidé à l'activité du lavage de bateau).

Mme Thérioux mentionne qu'il pourrait y avoir de la sensibilisation sur l'efficacité à utiliser du vinaigre pour nettoyer les kayaks, pagaies et planches à pagaie.

M. Cormier, mentionne son désir d'être plus investi et d'offrir une présence active lors des prochaines réunions de la CIME-GLSF, à titre de président de l'Association du chemin du Barrage et de faire les efforts nécessaires pour motiver le plus des gens possibles à s'impliquer. M Tessier mentionne également que, concernant les plans de la station de lavage prévue au barrage, la solution n'est pas

simple, voire complexe (pente non négligeable, écoulement d'eau etc.). M. Cormier considère que 50\$ demandé à Disraeli pour la mise à l'eau est trop élevé.

Un membre de l'association propose d'utiliser un terrain de la ville de Lambton (ancien terrain de Lacroix Sports) pour y installer une station de lavage et de fonctionner avec un billet valide pour quelques heures avant de pouvoir accéder au lac.

Mme Tanguay mentionne que les gens cherchent les "spots" gratuits pour descendre leur bateau. Concernant les tarifs d'accès au lac, elle considère que le montant de 50\$ n'est pas exorbitant ni excessif.

Mme Tanguay mentionne avoir discuté avec M. Frédéric Poulin, propriétaire du Complexe La Source, et que tout est prêt à être installé pour mettre en fonction la station de lavage mais qu'il lui manque un financement de 35 000\$.

M. Desgroseilliers mentionne que peu importe le prix, ce sera toujours trop cher pour quelqu'un. Il mentionne que tous les riverains qui ont des descentes de bateau pourront à leur tour offrir l'accès et ce sera donc difficile d'avoir un réel contrôle.

Un membre de l'association mentionne qu'il devrait avoir un prix selon le type d'embarcation.

Un membre de l'association mentionne qu'il paie plus cher pour pouvoir aller se baigner à une piscine municipale parce qu'il est non-résident alors qu'au GLSF, c'est gratuit pour tous. Il est totalement d'accord pour que l'accès au lac soit payant.

M. Lamontagne souligne que d'ici l'an prochain le plan de station de lavage sera mis en action.

Un membre de l'association demande à M. Fournier depuis quand sommes-nous aux prises avec le myriophylle à épis et si la gestion via les bâches/sacs de pierres fait en sorte que la situation est sous contrôle. M. Fournier confirme que la situation a été prise au sérieux à temps et que tout est sous contrôle.

Un point positif est apporté par un membre de l'association alors qu'il mentionne qu'il est très satisfait de la photo d'identification du myriophylle à épis qui a été publiée sur Facebook. Pour lui, c'est très instructif. Cependant, s'il en voit, il demande quelle est la marche à suivre. On propose de publier la marche à suivre à la suite de la découverte de myriophylle à épis près de chez soi.

10. Nouveau ponton, pose des bouées, patrouille nautique

M. Desgroseilliers nous informe qu'il y a deux (2) patrouilleurs nautiques, MM. Loïc Létourneau et Mathieu Payeur, étudiants en techniques policières. Horaire de patrouille de cinq (5) jours semaine.

M. Desgroseilliers explique grosso modo ses tâches à titre de responsable de la patrouille nautique. Il explique également les tâches demandées aux patrouilleurs. Les contraventions remises jusqu'à présent sont majoritairement attribuées aux jeunes conducteurs de motomarine qui n'ont pas l'âge légal.

Mme Tanguay mentionne qu'elle reçoit certaines demandes concernant des gens qui se plaignent d'entendre de plus en plus de bateau qui font beaucoup de bruit. M. Desgroseilliers mentionne qu'il est très difficile pour la patrouille nautique d'intervenir (tard en soirée et/ou la nuit et), que la Sûreté du Québec n'est pas toujours présente.

M. Desgroseillers mentionne que des bouées ont été ajoutées en dessous du pont qui mène vers la Baie sauvage.

Mme Tanguay mentionne que des citoyens ont vu des gens sauter en bas du nouveau pont qui mène vers la Baie sauvage. M. Desgroseillers mentionne qu'il fera le suivi auprès de ses patrouilleurs.

M. Desgroseillers présente via PowerPoint l'achat d'un nouveau ponton et des modifications apportées. Il mentionne que le ponton a été livré plus tard que prévu.

M. Desgroseillers souligne l'excellent travail effectué pour la pose de bouées qui a été fait en moins de 17 heures par trois personnes (127 bouées et remplacement de 12 bouées neuves).

Mme Tanguay remercie la ville de Lambton pour l'achat d'un ponton et souligne le fait que nous sommes chanceux et choyés d'avoir des bouées, parce que ce n'est pas une obligation.

M. Desgroseillers suggère la mise en place d'un plan de mise à niveau des bouées (certaines sont en fin de vie).

Un citoyen demande quelles sont les autres utilisations du ponton mis à part l'installation des bouées. M. Desgroseillers mentionne que le ponton pourrait éventuellement servir à d'autres tâches.

Mme Tanguay suggère d'envoyer une lettre de remerciement à la municipalité de Lambton concernant l'achat du ponton et qui ont pris en main l'installation des bouées. Mme Tanguay propose et M. Desgroseillers appuie.

11. Le Réseau de surveillance volontaire des lacs – qualité de l'eau au GLSF

M. Salmon explique toute la démarche des travaux effectués par la SÉPAQ (récolte des échantillons d'eau, mesure de transparence de l'eau) dans le cadre du *Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)* pour déterminer la qualité de l'eau au GLSF et présente un portrait de la santé du lac. Celle-ci est comparée aux lacs Aylmer et Mégantic entre autres.

M. Fournier demande ce qui favorise la prolifération des cyanobactéries. La réponse de M. Salmon est la chaleur ainsi que le phosphore.

M. Salmon mentionne qu'avec les données du RSVL, le GLSF se détériore malheureusement.

M. Lamontagne relate que la façon d'interpréter les paramètres aujourd'hui a été mise au point par trois biologistes, MM. Pierre Mathieu, Philippe Ginhèse et Michel Provencher qui habitent au GLSF. En 1979, à partir de ce qui existait déjà, ils ont peaufiné et adapté cette façon de faire.

12. Joignez le réseau : projet du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)

M. Salmon fait la présentation et explique le programme volontaire qui est présentement en développement pour les riverains du lac Memphrémagog. Ce programme, qui se veut une aide à la gestion de l'eau qui se déverse dans les lacs, demande l'implication des citoyens.

13. 2026 – 50 ans de l'APRLSF/AGLSF-SS

M. Salmon présente quelques points historiques relativement à la fondation de l'Association des propriétaires riverains du Grand lac Saint-François (ARGLSF) qui est devenue en 2010 l'AGLSF-SS. Il mentionne son désir de souligner le 50^{ième} anniversaire de l'association.

14. Varia

Mme Thérout parle du bénéfice de 2 500\$ réalisé lors du spectacle d'Yves Lambert qui a eu lieu en novembre 2024; elle souligne l'importance des commanditaires dans cette réussite.

M. Réjean Desgroseilliers mentionne qu'il a apporté des bouées sur le site de la réunion pour les gens qui sont intéressés à les voir de près.

M. Desgroseilliers suggère de baptiser le ponton "Hallée-Bellefleur" en hommage à MM. Georges-Henri Hallée et Denis Bellefleur qui ont été très impliqués au niveau de l'association.

Il y a eu tirage de plantes indigènes de rives effectué par M. Fournier. Une gracieuseté d'Aménagement Paysager Pyrus. Les gagnants sont :

- Mmes Madelaine Tanguay, Anne Scott, Marie Picard et Céline Grégoire;
- MM. Nicol Larochelle, Patrick Quigley, Luc Tourigny, Yves Dubé, Steven Leblanc.

M. Salmon mentionne qu'il y aura un party DJ à la Rivière aux Bluets le 26 juillet 2025 ainsi qu'un party en lumières le 1^{er} août 2025, également à la Rivière Bluets. Mme Tanguay mentionne que plusieurs riverains se plaignent des impacts des rassemblements côte-à-côte de bateaux quant à leur quiétude. Un membre de l'association demande pourquoi le permis n'est pas exigé pour des événements qui ont lieu sur l'eau alors que pour des événements sur terre, il faut un permis. Réflexions concernant la faisabilité de ne pas trop déranger. M. Cormier mentionne qu'à titre de président de l'association du chemin du barrage, il ne fera pas la promotion de l'activité lumières parce que celle-ci n'est pas conforme. Mme Tanguay souligne avoir informé M. Desgroseilliers concernant la tenue d'un party lumières. Elle mentionne qu'elle ne croit pas qu'il soit du ressort de l'AGLSF-SS de faire des représentations auprès des organisateurs de cette évènement et que peut-être il serait opportun que la patrouille nautique contacte la personne qui a planifié l'évènement en faisant de la sensibilisation (lumières appropriées, vitesse etc.). Un membre de l'association mentionne qu'il serait bien de demander à la SQ, via la patrouille nautique d'être présente au party lumières.

15. Levée de l'assemblée -12 h

Adopté par Mme Tanguay, secondé par Mme Thérout

Bernard Salmon

Président, Association du Grand lac Saint-François secteur sud

Procès-verbal rédigé par Mme Danielle Thivierge